



OIC/8WMC/MIN/2021/REP.FINAL

ORIGINAL : ARABE

**Rapport final
de la
Huitième Conférence ministérielle
de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI)
sur la Femme dans les Etats membres**

*Session : « Préserver les acquis en matière d'autonomisation
de la femme et d'égalité des genres dans le contexte de la
pandémie du Coronavirus et au-delà »*

**LE CAIRE, République arabe d'Égypte
8 juillet 2021
(28 Dhoul Qa'da 1442H)**

Rapport final de la Huitième Conférence ministérielle de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) sur la Femme dans les Etats membres
Session : « Préserver les acquis en matière d'autonomisation de la femme et d'égalité des genres dans le contexte de la pandémie du Coronavirus et au-delà »

Le Caire, République arabe d'Egypte
8 juillet 2021 (28 Dhoul Qa'da 1442H)

1. La Huitième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) sur la femme dans les Etats membres s'est tenue au Caire, République arabe d'Egypte, du 6 au 8 juillet 2021, en réponse à la généreuse invitation du Gouvernement de la République arabe d'Egypte.
2. La Conférence a été marquée par la participation des délégations de 48 Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, en plus des représentants du Secrétariat général, des organes subsidiaires et des institutions spécialisées et affiliées de l'OCI, ainsi que des personnalités et institutions invitées.

Cérémonie inaugurale

3. Les travaux de la Conférence se sont ouverts par la récitation de versets du Saint Coran, suivie d'une allocution prononcée par Madame Hélène Marie Laurence Ilboudo/Marchal, Ministre de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'action humanitaire au Burkina Faso, et présidente de la Septième Conférence ministérielle de l'OCI sur la femme dans les Etats membres et dans laquelle elle a évoqué les énormes efforts déployés par son pays en faveur de l'autonomisation de la femme et de la promotion de sa condition, avant de passer en revue le bilan des actions menées, tout au long de son mandat et depuis la dernière session en date, en matière de suivi des résolutions adoptées par la Conférence ministérielle.
4. Madame Hélène Marie Laurence Ilboudo/Marchal a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République arabe d'Egypte pour avoir accueilli cette conférence, qui se tient à l'heure où le monde subit de plein fouet les retombées sociales, sanitaires et économiques de la propagation de la pandémie du coronavirus et qui offre aux Etats membres l'opportunité d'échanger leurs expertises en matière de promotion de la femme et, tout particulièrement, dans les domaines de la lutte contre la violence à l'égard de la femme. De même qu'elle représente une plateforme idoine pour discuter des moyens permettant de faire face à ces retombées selon une perspective soucieuse de l'égalité entre les deux sexes, ce qui témoigne du souci et de l'intérêt majeurs portés par les Etats membres aux questions liées à la promotion de la femme, quelles que soient les circonstances. Aussi, la condition de la femme dans les lieux de refuge et d'asile commande-t-elle aux Etats membres et à ses organes et institutions compétents d'optimiser davantage leurs efforts dans le cadre de l'Organisation en vue de la promouvoir.

Election du Bureau

5. A l'issue de l'intervention de Mme. Hélène Marie Laurence Ilboudo/Marchal, la Conférence a approuvé la composition de son Bureau, tel que proposé par la réunion des Hauts fonctionnaires, confirmant ainsi la République arabe d'Egypte comme

Présidente de la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la femme. Les autres membres du Bureau se présentent comme suit :

- République du Niger
 - République des Maldives
 - Etat de Palestine
- } Vice-présidents.
- Burkina Faso
- Rapporteur.

6. S.E. Dr. Maya Morsy, Présidente du Conseil national de la Femme de la République arabe d’Egypte a ensuite assumé la présidence de la conférence, après l’élection de l’Egypte à la présidence de cette session. Dans son allocution, Mme Morsy a souhaité la bienvenue aux délégations participantes qu’elle a remerciées d’avoir bien voulu honorer la République arabe d’Egypte en prenant part à ces assises, et a fait part de la reconnaissance de son pays pour la confiance placée en l’Egypte par les Etats membres, en acceptant son offre d’accueillir cette session et pour leur collaboration en vue du succès de cette réunion.
7. Elle a, en outre, affirmé que la présence des différentes délégations est significative de l’importance que les Etats membres attachent au thème choisi par l’Egypte pour cette conférence, à savoir : « *Préserver les acquis en matière d’autonomisation de la femme et d’égalité des genres dans le contexte de la pandémie du Coronavirus et au-delà* », précisant que le choix porté sur ce thème, en tant que devise de la rencontre, traduit la détermination de l’Egypte à consacrer l’égalité et l’équité entre les deux sexes, ainsi que l’autonomisation de la femme, en tant que pivot central de ses politiques, tant cette conférence offre-t-elle, de son avis, une opportunité aux Etats membres de l’OCI pour échanger leurs points de vue sur l’égalité et l’équité entre les femmes et les hommes, sauvegarder les droits de la femme, identifier les obstacles et proposer les solutions pour les surmonter et atteindre les objectifs visés. Mme. Maya Morsy a félicité la présidente de la Septième conférence ministérielle pour le travail accompli durant son mandat.
8. De son côté, le Secrétaire Général de l’OCI, Dr. Yousef A. Al-Othaimeen, a exprimé sa gratitude à Son Excellence le Président Abdel Fattah El-Sissi, pour avoir placé la conférence sous son haut patronage et pour son soutien assidu à l’Organisation de la Coopération Islamique, ainsi qu’au gouvernement et au peuple de la République arabe d’Egypte pour l’accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont toutes les délégations participantes ont été entourées. Il a, également, félicité l’Egypte pour le choix porté sur le thème de la conférence, soulignant que la sauvegarde des acquis engrangés en matière d’égalité et d’équité entre les deux sexes, et d’autonomisation de la femme, notamment dans le contexte des incidences socioéconomiques de la pandémie du Coronavirus, commandent d’intensifier la coopération entre les Etats membres de l’OCI et les institutions actives dans ce domaine.
9. Al-Othaimeen a passé en revue les mesures prises par le Secrétariat Général et les organes compétents de l’OCI, dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions adoptées par la 7^{ème} Conférence ministérielle sur la femme. Il s’est, en outre, félicité des programmes arrêtés par l’Organisation et ses organes dans le domaine de la promotion de la femme, en cette conjoncture marquée par la propagation de la

pandémie, ainsi que des restrictions imposées aux déplacements, lançant un appel à tous les participants pour davantage de collaboration et d'échange d'expériences dans ce domaine.

10. Au cours de la séance inaugurale, les participants ont écouté le discours prononcé par Son Excellence le Président Abdel Fattah El-Sissi, Président de la République arabe d'Égypte, dans lequel il a évoqué les défis qui se posent aux Etats membres en matière d'égalité et d'équité entre les deux sexes, d'autonomisation des femmes et de promotion de leur condition, ainsi que les moyens de consolider les acquis réalisés par l'Organisation et ses Etats membres à cet égard. Le Président El-Sissi a appelé les participants à identifier les voies permettant de relever ces défis, affirmant la disposition de l'Égypte, en tant que présidente de la session actuelle et pays du siège de l'Organisation pour le développement de la femme, à œuvrer en faveur de la préservation des acquis engrangés et à asseoir le rôle de l'Organisation en matière d'autonomisation de la femme, de promotion de son statut économique, social, politique et culturel, de dynamisation de son rôle et d'intensification de sa participation à la prise de décision. Le Président égyptien a, en conclusion, passé en revue les mesures prises par l'Égypte dans le domaine de l'autonomisation de la femme.
11. Avant de déclarer ouverte la huitième conférence ministérielle, Son Excellence le Président Abdel Fattah El-Sissi a exhorté le Secrétaire Général de l'OCI à poursuivre ses activités visant à raffermir la solidarité islamique entre les Etats afin de promouvoir le rôle de la femme dans le développement des Etats membres et à suivre le processus de mise en œuvre des conclusions de la présente conférence ministérielle.
12. La Conférence a adopté son programme de travail et son ordre du jour, tels que présentés par la réunion des Hauts fonctionnaires.

DELIBERATIONS

13. Les délégations participantes ont fait un tour d'horizon des politiques et efforts des Etats membres dans le domaine de l'égalité et de l'équité de genre, ainsi qu'en matière d'autonomisation des femmes. Elles ont également fait le point des étapes franchies, au niveau national, sur la voie de la mise en œuvre de l'OPA AW, tout particulièrement, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Les interventions se sont focalisées sur l'intensification de la coopération et de l'échange d'expériences en matière de lutte contre les répercussions socioéconomiques de la pandémie du coronavirus sur les femmes et les filles, ainsi que sur les mesures prises dans le but d'améliorer la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles et de préserver les acquis réalisés dans le domaine de l'égalité et de l'équité de genre, et de l'autonomisation de la femme.
14. Les délibérations ont de surcroît offert aux participants l'opportunité de discuter des défis qui se posent, y compris la modicité des ressources financières et la multitude des pesanteurs socioculturelles. Les participants ont souligné l'impératif d'une forte volonté politique et sociale, associée à des efforts coordonnés pour favoriser une meilleure autonomisation de la femme au sein des Etats membres.

RESOLUTIONS ADOPTÉES

15. La Conférence a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Résolution n°1/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur la promotion de la femme palestinienne ;
- 2) Résolution n°2/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur la protection et l'autonomisation de la femme au sein des Etats membres pour s'adapter aux pandémies et aux circonstances exceptionnelles et s'en immuniser ;
- 3) Résolution n°3/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur la pérennisation des acquis en matière de promotion de la femme et d'égalité des genres dans les Etats membres de l'OCI ;
- 4) Résolution n°4/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur l'élaboration d'une politique de genre de l'OCI ;
- 5) Résolution n°5/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité entre les deux sexes dans les stratégies et politiques liées au COVID-19 ;
- 6) Résolution n°6/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur le Comité consultatif des femmes, issu de la Conférence ministérielle sur la femme dans les Etats membres de l'OCI ;
- 7) Résolution n°7/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur le renforcement de l'autonomisation économique de la femme ;
- 8) Résolution n°8/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur la mise à profit du discours religieux et médiatique, et son impact sur la protection et le renforcement des droits de la femme ;
- 9) Résolution n°9/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur l'harmonisation de l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité entre les deux sexes dans le système de l'OCI ;
- 10) Résolution n°10/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur l'action commune pour le soutien et l'autonomisation des femmes réfugiées et déplacées ;
- 11) Résolution n°11/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur la promotion de l'enseignement des STEM aux femmes et aux filles ;
- 12) Résolution n°12/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur la généralisation de la protection sociale des femmes et des filles
- 13) Résolution n°13/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur le Prix de l'OCI pour les réalisations féminines ;
- 14) Résolution n°14/8-F (8^{ème} Conférence ministérielle sur la femme) sur le lieu et la date de tenue de la 9^{ème} Conférence ministérielle sur la femme.

16. La Conférence a adopté la Déclaration du Caire élaborée par le pays hôte.

17. La Conférence a aussi adopté le rapport de la réunion préparatoire des hauts fonctionnaires.

18. Les participants se sont félicités de l'entrée en vigueur du Statut de l'Organisation pour le développement de la femme dans les Etats membres et de l'entame de ses activités. Ils ont appelé le Secrétariat Général et ses organes et institutions compétents à fournir le soutien requis à l'Organisation, notamment en cette phase de mise en place.

19. La Conférence a salué les efforts déployés par la République arabe d’Egypte, pays du siège de l’Organisation pour le développement de la femme, en vue d’attribuer un bâtiment indépendant pour abriter le siège de ladite organisation, parallèlement à sa dotation de tous les équipements nécessaires et à la fourniture des services dont il a besoin. Elle a exhorté les Etats membres qui n’ont pas encore ratifié le Statut de l’ODF à se hâter d’en parachever les modalités et d’y adhérer pour impulser le rôle de l’OCI dans le domaine de l’autonomisation de la femme et de l’amélioration de sa condition.
20. La Conférence a, en outre, accueilli favorablement la note de réflexion sur la conception d’une politique genre de l’Organisation de la Coopération Islamique, élaborée par le Comité consultatif de la femme, issu de la Conférence ministérielle de l’OCI sur la femme, en collaboration avec le Secrétariat général et SESRIC. Elle a appelé à la convocation de réunions du groupe d’experts intergouvernementaux à composition non limitée pour finaliser le projet de politique genre de l’OCI, en prélude à sa présentation à la prochaine conférence ministérielle sur la femme. Elle s’est, d’autre part, félicitée de l’étude préparée par la Commission permanente indépendante des droits de l’homme (CPIDH) sur : « *L’Egalité et l’équité entre les deux sexes d’un point de vue islamique et des droits de l’homme* », et a invité le Secrétariat Général à la mettre à la disposition des parties actives dans ce domaine au sein des Etats membres et dans les organisations internationales et régionales pertinentes, avec le concours de la CPIDH.

Date et lieu de la neuvième session de la conférence ministérielle

21. La Conférence a accueilli favorablement l’offre de la République islamique du Pakistan d’abriter la 9^{ème} session de la Conférence ministérielle de l’OCI sur la femme, prévue en 2023, et a chargé le Secrétariat général d’assurer le suivi de la question pour fixer la date définitive de la Conférence, en concertation avec le Pakistan, et d’en informer les Etats membres.
22. Sur la base des nominations des gouvernements des Etats membres pour l’obtention du Prix de l’OCI pour les réalisations des femmes, et des recommandations du Comité consultatif des femmes, en sa qualité de comité de sélection dudit prix, et compte tenu de la modicité des ressources financières du Secrétariat Général et des restrictions imposées sur les déplacements pour l’organisation de la deuxième édition du prix, la conférence a décidé de remettre des attestations symboliques aux personnalités et institutions lauréates du prix ci-après :
- 1) Le Centre de recherches, d’études, de documentation et d’information sur la femme (CREDIF), de la République Tunisienne pour le groupe arabe ;
 - 2) L’Association pour la promotion de la femme rurale à Gaoua, Burkina Faso, pour le groupe africain ;
 - 3) Madame Shamim Chol Kashmir, République islamique du Pakistan, pour le groupe asiatique ; et
 - 4) Le Fonds palestinien de pensions (Etat de Palestine)

Cérémonie de clôture

23. Dans son allocution de clôture de la Conférence, Dr. Maya Morsy, Présidente du Conseil national de la femme et Présidente de la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la femme dans les Etats membres, a exprimé sa gratitude et ses félicitations à tous les participants pour le travail accompli tout au long de la Conférence, ce qui témoigne de leur engagement résolu en faveur des questions liées à l'autonomisation de la femme dans les Etats membres de l'OCI. Elle a, également, affirmé que le thème de la session, à savoir : « *Préserver les acquis en matière d'autonomisation de la femme et d'égalité des genres dans le contexte de la pandémie du Coronavirus et au-delà* », a permis aux différentes parties concernées d'approfondir la réflexion sur cette question qui revêt une importance toute aussi significative dans le développement des États membres de l'OCI, notamment dans le contexte des retombées sociales, économiques et sanitaires sur les femmes et les filles. Et Dr. Morsy d'indiquer qu'en portant son choix sur ce thème, en tant que devise de la Conférence, a-t-elle indiqué, l'Organisation est venue confirmer le besoin impérieux de déployer un surcroît d'effort pour assurer l'égalité et l'équité entre les deux sexes dans les Etats membres, en tant que droit fondamental des droits de l'homme.
24. Dr. Maya Morsy a relevé que la pertinence des conclusions dont elle a pris connaissance et qui confirment la nécessité urgente de tenir compte dorénavant de la question de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, et de l'autonomisation des femmes, ainsi que des moyens et voies permettant de sauvegarder les acquis engrangés par l'Organisation et les Etats membres en la matière, en tant que condition sine qua non pour le renforcement des piliers du développement. Elle a demandé aux partenaires de développement de conforter leur soutien aux pays qui en ont besoin pour atteindre les objectifs communs, avant d'annoncer la clôture des travaux de la Conférence.

Motion de remerciements

25. Les participants à la Conférence ont exprimé leurs vifs remerciements et leur considération à Son Excellence le Président Abdel Fattah El-Sissi, Président de la République arabe d'Egypte, pour son soutien et sa présence personnelle qui ont largement contribué au succès de cette session.
26. La Conférence a également fait part de ses remerciements et de sa reconnaissance au Gouvernement et au peuple de la République arabe d'Egypte pour l'excellente organisation de la Conférence et pour la générosité de l'hospitalité.
27. Au terme des travaux, les délégations participantes ont été conviées à un dîner de gala offert en leur honneur par Dr. Maya Morsy, Présidente du Conseil national de la femme en République arabe d'Egypte et Présidente de la Huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la femme.

Le Caire, le 08 juillet 2021